

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 – Champs d'application

Les présentes conditions générales sont applicables à toute commandes de marchandises ou de services.

Leur application constitue une condition déterminante du consentement du vendeur ou prestataire et toute commande passée implique l'adhésion entière de la partie contractante.

Il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales que par un accord écrit du vendeur ou prestataire.

2 – Offre et commande

Les offres sont adressées à titre de proposition et une offre signée ou commande formelle permet de valider la commande.

Elles sont valables pour une durée indiquée aux conditions particulières ou, à défaut, pour une durée de 15 jours.

Toutefois, les commandes inférieures à 150 € subiront une facturation de frais de gestion.

4 – Modification ou annulation d'une commande

Si en cours d'exécution, le client apporte des modifications dans la quantité ou les caractéristiques des marchandises ou des prestations demandées, les prix et délais prévus à l'offre initiale pourront être revus en conséquence.

Pour toute annulation de commande par le client, les sommes versées à titre d'acompte ne lui seront pas remboursée et constitueront une indemnité de résiliation sans préjudice d'une éventuelle facturation des frais déjà engagés.

Si pas d'acompte versé, une facturation de frais d'annulation pourra être réalisée à titre de dédommagement.

4 – Réserve de propriété et transport

La propriété des marchandises n'est transférée qu'au jour du paiement intégral du prix.

Toutefois, par dérogation à l'article 1138 alinéa 2 du Code Civil, le transfert des risques intervient dès le voyage des marchandises au départ du siège du vendeur et elles voyageront toujours aux frais, risques et périls du client,

En cas de retard de transport, d'avaries, de perte, de vol, etc. le client n'aura de recours éventuels que contre le transporteur.

5 – Délai de livraison et/ou de mise en service

Les délais de livraison et/ou de mise en service indiqués sur les accusés de réception des commandes constituent le meilleur délai du vendeur et/ou prestataire.

Des circonstances, telle que la grève, l'incendie, l'inondation, tout événement d'effet similaire, ou tout à fait non constitutif de faute dans notre chef, sont à considérer comme des hypothèses, de force majeure lorsqu'elles ont pour effet de retarder ou de rendre impossible l'exécution du contrat.

En ce cas, le vendeur et/ ou prestataire se réserve le droit de prolonger le délai d'exécution du contrat d'une durée égale à l'événement concerné ou de mettre fin au contrat si l'exécution est devenue impossible. Sa décision sera notifiée au contractant par pli recommandé. Elle ne pourra engager la moindre responsabilité contractuelle ou civile de sa part.

Il s'engage toutefois à informer immédiatement ses clients de la survenance des événements précités.

6 – Confidentialité

Le vendeur et/ou prestataire et son client s'engagent à conserver confidentiels les documents et informations concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques, etc...

Sauf indication contraire, il est entendu que le vendeur et/ou fournisseur, pourra faire état de la référence du client à titre de référence commerciale.

7 – Prix

Les prix de marchandises et/ou prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes.

Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de la TVA applicable au jour de la commande .

Le vendeur et/ou prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant toutefois précisé qu'il s'engage à facturer les prix et/ou prestations commandées aux prix indiqué lors de la commande.

8 – Condition de paiement

Le paiement sera effectué par le contractant au comptant tel que stipulé sur la facture.

La facture vaut sommation de paiement dans le délai des présentes conditions et tout retard de paiement à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable des intérêts à un taux mensuel de 1%. En outre, il sera dû une indemnité de 15% avec un minimum de 120,00 euros.

9 – Contestations

Les contestations relatives aux quantités, dimensions, teintes ou autres caractéristiques apparentes des produits vendus doivent être signalées au moment de la délivrance et portées de façon précise sur la copie du bordereau de livraison.

A défaut, le client renonce à toute contestation de ce chef.

Toute autre réclamation devra être formulée, à peine de forclusion, dans les 8 jours de la réception par lettre recommandée circonstanciée, étant entendu que le matériel ne pourra avoir subi de transformation ou de manipulations quelconques.

Toute réclamation conforme et fondée engage le vendeur à remplacer la pièce ou le matériel reconnu défectueux.

D'autre part, tout vice des matériaux ou produits vendus donnera droit à la réclamation du client directement et exclusivement à charge de notre fournisseur que nous lui indiquerons.

En tout état de cause, la garantie se limite à la réparation ou au remplacement des pièces ou éléments viciés sans jamais autoriser le client à réclamer des dommages et intérêts.

9 – Litiges

En cas de litige, le droit belge est applicable et seuls les tribunaux de Liège sont compétents, quel que soit le lieu où le contrat est né ou doit être exécuté.